



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ
et des
CONDITIONS de TRAVAIL
Départemental

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 18 juin 2018 de 14 h 10 à 17 h 45, sous la présidence de madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne.

Étaient présents :

Représentants de l'administration

Madame Annie FORVEILLE
Madame Natacha L'YVONNET
Monsieur Franck MOULHIAC
Monsieur Richard GREEN
Madame Pascale TSAKIRIS
Madame Nathalie THIBAU

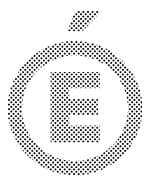
Secrétaire générale, Présidente
Cheffe de division DIPATE
Conseiller technique EPS
Proviseur Vie Scolaire
Médecin de prévention des personnels
Assistante sociale, référente handicap

Représentants des personnels

Madame Gisèle CUCO
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Philippe PERSE
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Julien GUERIN
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Fabien BUREAU
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Irwin CARTERON
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Catherine BABIN
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Thierry GRIGNON
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Luc MICHEL
Fédération de l'EN UNSA
Monsieur Romain MAHLER
Fédération Force Ouvrière
Monsieur Éric SIES
Fédération Force Ouvrière

PE - IEN La Ferté-sous-Jouarre
Professeur – Collège Blanche de Castille à
La Chapelle la Reine
Professeur – Lycée Jacques Amyot à
Melun
AAE – DSDEN de Seine-et-Marne
PE – Ecole élémentaire à Vincy Mancœuvre
PE – Ecole maternelle Le Bréau à
Le Mée-sur-Seine
PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à
Combs-la-Ville
PE – Ecole maternelle Françoise Dolto à
Melun
PE – Ecole maternelle Les Régalles à
Savigny-le-Temple
Professeur – EREA Léopold Bellan à
Chamilly

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 10 et rappelle l'ordre du jour :



2

1 – Validation PV CHSCTD

- séance du 30 avril 2018

2 – Visites CHSCTD

- Collège Claude Monet à Magny-le-Hongre
- Programmation des visites CHSCT 2018-2019

3 – Bilans

- de la médecine de prévention
- des accidents de service du 1^{er} degré
- de la mission ressources humaines
- de la référente « pôle handicap » pour les personnels

4 – Fiche RSST

5 - Questions diverses

- Gestion des messageries des directeurs d'école
- Suivi des avis du CHSCT départemental

Les représentants du personnel souhaitent faire remarquer à Madame la Présidente du CHSCTD qu'ils n'ont pas reçu leur convocation nominative pour participer à la séance de ce jour. Ils ont reçu l'ordre du jour le 8 juin mais pas la convocation. En conséquence, certains collègues du 2nd degré, du fait des surveillances des examens, n'ont pas pu se libérer.

Gisèle Cuco rappelle que les convocations doivent parvenir quinze jours avant la réunion, qu'elles doivent être nominatives et transmises aux chefs d'établissement également.

Madame la Présidente répond que ce sera fait pour les séances à venir et propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

Gisèle Cuco lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire. [Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

Romain Mahler lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière. [Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

La FSU souhaite proposer et soumettre au vote le vœu suivant : « *Informé des propositions gouvernementales pouvant aboutir à la réduction drastique des prérogatives des élus du personnel, le CHSCTD réuni le 18 juin 2018 rappelle que cette instance est une nécessité pour le traitement des dossiers de santé au travail. Il est envisagé la disparition des CHSCT en les fusionnant avec les CT. Leur disparition ouvrirait la porte au non - respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail. Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les élus du personnel pour améliorer les conditions de travail et la prévention des risques. Nous demandons le respect et l'amélioration de nos droits et le retrait de ce projet.* »

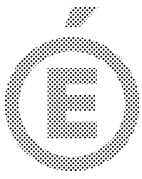
Madame la Présidente propose de procéder au vote :

Avis n° 1 :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0



3

Madame la Présidente souhaite revenir sur le suivi des avis du CHSCTD et précise que la publication est faite sur le site internet de la DSDEN 77.
L'avis du 30 avril 2018 sur l'aide sociale à l'enfance n'apparaît pas pour le moment dans la mesure où nous n'avons pas encore de réponse à communiquer.

En ce qui concerne les situations de harcèlement évoquées dans la déclaration liminaire de Force Ouvrière, **Madame la Présidente** répond que des travaux seront menés au niveau académique.

1 – Compte rendu CHSCTD

➤ séance du 30 avril 2018

Madame la Présidente demande si le procès-verbal du 30 avril 2018 appelle des observations particulières.

Richard Green souhaite apporter une modification à la page 5 du document.

Au lieu de : « *Richard Green rappelle qu'il ne fait pas les audiences, celles-ci relevant de la compétence des inspecteurs d'académie adjoints* ».

Lire : « *Richard Green rappelle qu'il ne décide pas des audiences mais peut y participer* ».

Madame la Présidente propose de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 à la prochaine séance.

2 – Visites CHSCTD

➤ Collège Jean Monet à Magny-le-Hongre

Madame la Présidente demande si le compte-rendu de la visite du collège Claude Monet de Magny-le-Hongre appelle des observations particulières.

Richard Green observe qu'il est écrit, en page 5 du document, que « *le chef d'établissement a désigné 2 assistants de prévention* » alors que sur la page 8 il est indiqué que « *la nomination de deux assistants de prévention est une nécessité* ». Il y a donc une incohérence entre les deux phrases qu'il faut corriger.

À la page 23, **Richard Green** propose de reformuler la phrase suivante :

Au lieu de : « *L'ambiance se dégrade car l'équipe administrative fait tampon entre les entreprises extérieures et l'équipe enseignante.* »

Lire : « *L'équipe administrative consacre beaucoup de temps à gérer les travaux et est moins à l'écoute de l'équipe enseignante.* »

Madame la Présidente propose de soumettre le compte-rendu au vote :

Pour : 9

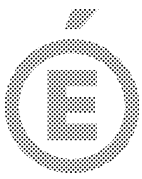
Contre : 0

Abstention : 0

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications validées en séance [compte rendu joint au présent PV – **annexe n° 3**].

➤ Programmation des visites pour 2018-2019

Madame la Présidente propose les visites du collège Les 4 arpents de Lagny-sur-Marne et de l'école élémentaire Albert Camus du Mée-sur-Seine et interroge les organisations syndicales sur la troisième visite qu'elles souhaiteraient programmer pour 2018-2019.



4

Julien Guérin souhaite aborder la situation du collège de Souppes-sur-Loing qui a fait l'objet d'une saisine du CHSCT compte tenu des inquiétudes importantes qui s'étaient exprimées sur place suite à un arrêt maladie de la Principale. C'est un petit collège où il n'y a pas d'adjoint et la CPE est également en arrêt. Depuis, des choses ont été faites mais pour la rentrée, il y a encore des inquiétudes. En effet, Il y a eu une charge de travail très importante qui a pesée sur le personnel du fait de ces absences.

Richard Green s'est rendu dans ce collège la semaine dernière pour voir les enseignants parce qu'ils avaient passé une semaine sans cheffe et sans CPE. **Richard Green** y est allé pour faire un état des lieux et ce qui l'a inquiété, outre les dires des enseignants sur le fait qu'il y a une démobilisation complète des élèves, que les familles commencent à devenir agressives voire intrusives dans l'établissement, c'est la préparation de la rentrée et la fin de l'année. Ainsi, un principal intérimaire a été affecté deux jours après jusqu'à la fin de l'année. Cette personne est chargée de diriger les deux établissements, de préparer la rentrée. Une candidature pour le poste de CPE a été adressée au Rectorat qui n'a pas encore donné sa réponse. C'est un assistant d'éducation qui demande à faire fonction de CPE. Les enseignants sont rassurés.

Après concertation, le calendrier prévisionnel suivant est arrêté :

| | |
|-------------------|--|
| 24 septembre 2018 | Pré-visite de l'école élémentaire Albert Camus du Mée-sur-Seine |
| 8 octobre 2018 | Visite de l'école élémentaire Albert Camus du Mée-sur-Seine |
| 15 octobre 2018 | GT CHSCTD compte rendu de la visite de l'école élémentaire Albert Camus du Mée-sur-Seine |
| 14 janvier 2019 | Pré-visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne |
| 28 janvier 2019 | Visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne |
| 4 février 2019 | GT CHSCTD compte rendu de la visite du collège Les 4 Arpents de Lagny-sur-Marne |
| 13 mai 2019 | Pré-visite du collège de Montereau ou de Vulaines |
| 27 mai 2019 | Visite du collège de Montereau ou de Vulaines |
| 3 juin 2019 | GT CHSCTD compte rendu de la visite du collège de Montereau ou de Vulaines |

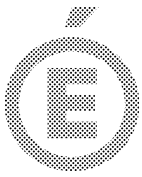
3 – Bilans

➤ De la référente « pôle handicap » pour les personnels

Nathalie Thibau, assistante sociale des personnels mais aussi référente handicap départementale expose l'organisation académique : une voire deux assistantes sociales ont en charge les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré en situation du handicap dans chaque DSDEN. En Seine-et-Marne, il n'y a qu'une seule référente pour le 1^{er} et le 2nd degré. Les personnels autres que les enseignants sont gérés par la conseillère technique adjointe du service social académique au rectorat.

Le rôle de la référente handicap départementale est de donner toutes les informations sur les droits des personnels en situation de handicap et d'expliquer les procédures et plus particulièrement de s'occuper, avec les médecins de prévention, des aménagements matériels de poste de travail. Le médecin de prévention est prescripteur de l'aménagement.

La DSDEN 77 a reçu 114 personnes en 2017-2018.



5

Les principaux aménagements matériels sont des prothèses auditives, la mise à disposition de matériel de bureau, la mise en place de prestations comme la réservation d'interprète en langue des signes, le transport domicile-travail ou l'accompagnement au maintien dans l'emploi (bilan de compétences).

Le coût des aménagements de poste s'élève à 73 167.59 € hors transports. Les transports se sont élevés à 919 €.

Catherine Babin souhaite savoir si la référente handicap dispose d'une enveloppe fermée en termes de budget.

Nathalie Thibau répond que plus ou moins puisqu'il y a des conventions avec le FIPHFP mais le rectorat essaie quand même d'évaluer le montant de l'enveloppe qui sera nécessaire. Le montant est accordé sur l'année civile. Si les personnes bougent, le mobilier les suit, c'est le rectorat qui organise le déménagement du matériel. Le matériel reste attribué aux personnes tant qu'elles travaillent dans l'académie. Le matériel reste la propriété de l'Education nationale.

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un fond interministériel indépendant qui est notamment financé par les pénalités versées par les administrations qui ne remplissent pas leur obligation d'embauche de personnels handicapés. Le dernier plan pluriannuel, sur 2 ou 3 ans, prévoyait cinq millions pour l'Education nationale. Le ministère répartit sur les académies sachant que si on a dépassé, le rectorat, en fonction de la situation, peut avancer l'argent et se fait rembourser après, ce qui permet de faire les aménagements au fil de l'eau.

Catherine Babin demande ce que devient le matériel lorsque la personne quitte l'académie. Est-ce qu'il peut être cédé à quelqu'un d'autre ?

Nathalie Thibau répond que la personne ou l'établissement doit prévenir le rectorat pour récupérer le matériel qui, à ce moment-là, peut être donné à quelqu'un d'autre qui aurait une préconisation médicale et qui aurait besoin du même matériel. Il y a au rectorat un parc de matériels.

Toutefois, dans la mesure où de plus en plus d'employeurs fonction publique se rapprochent de leur obligation d'emploi de personnels handicapés qui est de 6%, il y a moins d'argent. Le ministère devra trouver un autre financement puisque l'embauche de personnes en situation de handicap est une obligation.

➤ Des accidents de service du 1^{er} degré

Natacha L'Yvonnet annonce qu'il y a eu 212 accidents de service déclarés en 2017, 5 ont été classés sans suite et un dossier rejeté car non imputable au service. Il y a eu également la déclaration d'une maladie professionnelle qui est en cours d'instruction puisqu'en attente de l'expertise.

Sur les 212 accidents : 175 accidents de service dont 32 agressions et 37 accidents de trajet.

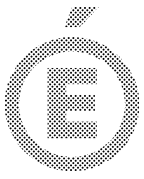
Sur les 32 agressions, il y a eu 14 agressions par un élève, 14 agressions verbales ou physiques par un parent, 1 agression physique ou verbale par un collègue, 3 agressions physiques sur la route.

Pour les accidents de service sans arrêt il y en a eu 70, de un à trois jours il y en a eu 26 et de 4 jours et plus il y en a eu 79.

Pour les accidents de trajet sans arrêt 11, de un à trois jours 11, de 4 jours et plus 15.

Pour la cartographie des accidents de service :

- 32 agressions
- 25 accidents de voiture
- 12 heurts
- 19 manutentions
- 4 chutes d'objet
- 48 chutes de personne
- 4 activités sportives
- 68 autres dont glissade.



6

➤ Des affaires médicales

Il y a eu 383 saisines pour 234 demandeurs.

Il y a eu 99 saisines pour ouverture de CLM dont 69 avec avis favorable, 29 avec avis défavorable et 6 décisions en attente.

Il y a eu 55 saisines pour prolongation de CLM avec 53 avis favorables et 2 décisions en attente.

Il y a eu 1 saisine de réouverture de CLM et un avis favorable.

Sur les congés de longue durée, on a eu un total de 72 saisines avec 66 demandes de prolongation de CLD dont 63 avis favorables et 3 avis défavorables et 6 réouvertures de CLD dont 6 avis favorables.

Il y a eu 27 saisines pour les réintégrations à temps complet dont 27 avis favorables et 41 saisines pour une reprise à temps partiel thérapeutique dont 37 avis favorables et 4 décisions en attente.

Sur la prolongation du temps partiel thérapeutique 36 saisines dont 27 avis favorables et 9 décisions en attente.

Sur l'inaptitude il y a eu 22 saisines du comité médical dont 18 avis favorables 2 avis défavorables et 2 décisions en attente.

Sur le reclassement, on a eu 2 saisines du comité dont un avis défavorable et une décision en attente.

Sur les disponibilités d'office il y a eu 12 saisines dont 10 avis favorables et 2 décisions en attente.

Sur l'appel de la décision du comité médical 16 saisines dont 4 avis favorable, 8 avis défavorables et 4 décisions en attente.

➤ De la médecine de prévention

Pascale Tsakiris, médecin de prévention des personnels, explique que cette année est une année blanche pour les statistiques puisque le logiciel ministériel ne permet pas l'édition du rapport d'activité. Cette année, l'académie de Créteil a décidé de revenir à l'ancien mode de recueil d'informations.

Pour la Seine et Marne, il y a 2 médecins de prévention ce qui fait 1.4 ETP. Dans l'académie, il y avait 9 médecins de prévention, cette année ils sont 5 et risquent de passer à 4 soit 3.2 ETP et peut-être 2.2 ETP pour l'année prochaine. Le service pour l'année prochaine n'est pas encore organisé.

En 2016-2017 il y a eu 371 consultations d'enseignants du 1^{er} degré, 451 consultations d'enseignants du 2nd degré. Pour le 1^{er} degré : 63 dossiers pour les temps partiels sur autorisation, 230 dossiers pour les mutations inter/intra, participation à 11 comités médicaux. **Pascale Tsakiris** a participé à l'enquête SUMER sur les conditions de travail dont les résultats seront diffusés d'ici deux ans.

Les dossiers en attente en fin d'année scolaire seront traités à la rentrée suivante. Les médecins essaient de prioriser et de recevoir tout le monde.

Catherine Babin dit que quand les médecins reçoivent des demandes de visite de certains collègues, il se passe un certain temps avant qu'ils n'obtiennent une réponse.

Pascale Tsakiris répond que c'est un peu compliqué parce que les demandes arrivent par mail, par appels téléphoniques, il y a les demandes spontanées, les demandes de l'administration du 1^{er} et du 2nd degré.

Catherine Babin demande quel est le moyen le plus adapté pour obtenir une réponse rapide.

Pascale Tsakiris répond que c'est le mail dans lequel on peut déjà donner quelques éléments pour que les médecins puissent prioriser, il ne faut pas hésiter à relancer. Tout ce qui concerne les mutations, c'est sur dossier, on ne reçoit pas les personnes.

➤ De la mission ressources humaines

- Organisation :

Madame la Présidente rappelle que la mission ressources humaines est composée de deux personnes : la conseillère mobilité carrière et une IEN. Dans le cadre de la mission RH les personnels sont reçus soit à leur demande soit sur préconisation des médecins de prévention, de l'IEN, de l'IANA et même de l'équipe de direction. Un protocole d'accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré a été mis en place, depuis cette année, par la mission ressources humaines.

- Les missions :

Assurer un suivi personnalisé des personnels du 1^{er} degré. Cela se traduit par des entretiens conseils pour la mobilité. Dans le département, une GRH de proximité a été mise en place sur le district de Montereau et Varennes, assurée pour l'instant par Madame François qui se rend sur place et cela concerne tous les personnels de l'Education nationale qui souhaitent avoir des conseils concernant leur mobilité et/ou une reconversion professionnelle. C'est une expérimentation qui est mise en place, il y a un district par département. Ceci a été mis en place depuis le retour des vacances de printemps.

- Le conseil à la mobilité :

Dans le cadre des entretiens, il y a deux cas de figure. Ceux qui souhaitent une mobilité qui est choisie et prennent contact pour être accompagnés dans le cadre d'une reconversion professionnelle. En situation de mobilité subie, il s'agit plutôt des personnes qui sont en difficulté ou en souffrance sur leur poste actuel et qui, du coup, sont contraintes à une mobilité et on les accompagne pour essayer de voir quel est leur projet. Toutes les personnes qui ont été déclarées inaptées au métier d'enseignant ont été reçues par **Madame Forveille** pour qu'elle leur explique précisément ce que cela impliquait et quelle était la démarche de reclassement dans laquelle ils s'inscrivaient.

- Accueil des personnels :

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 132 enseignants ont été reçus en entretien. Chaque situation a fait l'objet d'un suivi.

Depuis la rentrée 2017 :

- . 92 enseignants ont été reçus avec l'IEN-RH et pour 48 d'entre eux, cela concernait des enseignants qui ont candidaté pour entrer dans le dispositif des PACD ou des PALD
- . 58 enseignants ont été reçus en entretien mobilité par la conseillère mobilité carrière.

- Évolution des postes adaptés :

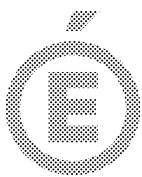
Le nombre de postes adaptés est de 59 pour l'académie. Les postes adaptés permettent aux enseignants d'opérer une reconversion professionnelle ou de recouvrer la capacité d'occuper de nouveau des fonctions d'enseignement.

- Devenir des sortants du dispositif des postes adaptés de courte durée (30 personnes)

Retour en classe : 5
Reclassement : 7
Disponibilité d'office : 1
Détachement : 3
Admission à un concours de l'éducation nationale : 4
Retraite : 3
Congé longue maladie : 1
PALD : 6

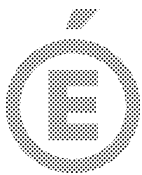
- Évolution des personnels déclarés inaptés depuis 2010 :

À ce jour, il y a 76 enseignants en procédure de reclassement, ils sont affectés en surnombre sur des fonctions administratives.
4 enseignants sont en détachement sur des fonctions administratives.



1 enseignant est mis à disposition d'un autre ministère en vue de se former et de pouvoir intégrer la structure.

3 enseignants ont réussi les concours administratifs.



8

- Dispositif de reclassement :

Pour l'année 2017-2018, on en a 76, on en avait 67 qui y étaient déjà au 1^{er} septembre et 9 qui sont rentrés en cours d'année ce qui veut dire qu'on a 9 personnels qui ont été déclarés inaptes au métier d'enseignant depuis le début de l'année.

Les personnels déclarés inaptes au métier d'enseignant sont des personnels qui ont des soucis de santé. C'est le comité médical qui décide de l'inaptitude à enseigner.

L'administration invite les personnels en reclassement à passer des concours, ils seront stagiaires pendant un an tandis que dans le cadre d'une inaptitude c'est beaucoup plus compliqué, il faut trouver une structure d'accueil même si on est en surnombre.

- L'accueil des personnels (dispositifs engagés par la MRH)

- .bilans de compétences
- .procédures de reclassement engagées
- .congés de formation professionnelle
- .postes adaptés

4 - La fiche RSST

Franck Moulhiac propose de créer un groupe de travail réduit pour travailler sur cette fiche.

Thierry Grignon explique que la difficulté par rapport à la fiche vient du fait que toutes les actions mises en place pour différentes situations n'apparaissent pas. Le cas échéant, elles apparaissent à la fin. Le fait de mettre cette demande en amont permettrait déjà que toutes les démarches qui ont été menées au préalable soit lisibles. Sinon, le formulaire tel qu'il était semblait pertinent.

Franck Moulhiac dit que la fiche, telle qu'elle est, fonctionne mais il y a un manque de lisibilité pour les destinataires.

La date du 24 septembre 2018 est retenue pour un groupe de travail réduit sur la fiche RSST. Les différentes fiches du département et du rectorat pourront servir de base à la réflexion.

5 – Questions diverses

- Suivi des avis du CHSCT départemental

Madame la Présidente informe les membres du CHSCTD que les avis sont publiés sur le site internet de la DSDEN hormis celui sur l'ASE dans la mesure où nous n'avons pas encore de réponse à apporter.

Romain Mahler souhaiterait soumettre un avis concernant des groupes de travail sur une action de prévention sur le harcèlement moral et sexuel pour l'année 2018-2019.

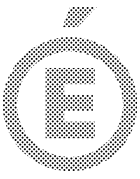
Gisèle Cuco avait déjà demandé à ce qu'une plaquette informative soit diffusée aux personnels.

Richard Green pense qu'il faudrait travailler en amont pour diminuer le nombre de saisines.

Gisèle Cuco dit que la FSU souhaiterait faire la proposition d'un ou deux groupes de travail sur le harcèlement moral et sexuel avec une approche générique, de la même façon que ce qui s'est fait sur la gestion des élèves perturbateurs.

Madame la présidente annonce que Monsieur le Recteur a demandé à ce qu'il y ait un groupe de travail académique sur le harcèlement.

L'avis « Conformément à l'article 51 du décret 82453 le CHSCT de ce lundi 18 juin 2018 demande d'organiser un ou plusieurs groupes de travail concernant les actions de prévention de harcèlement moral et de harcèlement sexuel durant l'année 2018-2019. » est soumis au vote :



Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

9

➤ Gestion des messageries des directeurs d'école

Ce point a déjà été abordé en CAPD. Il y a eu l'envoi d'une lettre qui recensait les différentes informations envoyées aux écoles à l'attention des directeurs d'école. Les circulaires arrivent parfois en double voire triple exemplaires dans les écoles ce qui encombre vraiment les boîtes.

Thierry Grignon dit qu'il serait bien que les envois des messages soient paramétrés.

Madame la Présidente dit que ce n'est pas simple dans la mesure où il faudrait une personne ressource dédiée à cela et il n'est pas certain que nous puissions limiter la multiplication des messages qui peuvent être envoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

La secrétaire générale de la
DSDEN de la Seine-et-Marne

Annie FORVEILLE

Le secrétaire du CHSCTD

Julien SAVI